

AVIS DE COURSE
Voile radiocommandée classe 1 M

Régate de Bassin Lac de Bidot
CVRC Lac de Bidot
Grade 5B
Dates : 15 Juin 2025
Lieu : Lac de Bidot 31470 Fonsorbes

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs. trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1 RÈGLES

La compétition est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile incluant l'Annexe E*,
- 1.2 - le système de course HMS en vigueur, version V1 du 31.03.2022
- 1.3 - les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.
- 1.4 - Le règlement sportif 2025 de la classe 1 M
- 1.5 - Règle modifiée : La RCV E2.1(c) est supprimée

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 9 heures le 15/06/2025 au lac de Bidot auprès de l'organisateur.

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est positionné aux abords du club.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 La régates est ouverte à tous les bateaux de la classe 1M munis d'un certificat de jauge à présenter avant le départ de la première course (Règle 78.2 RCV 2025/2028).

- 4.2 Les concurrents admissibles, pourront se préinscrire sur le forum de la classe IOM France, avant le **vendredi 13 Juin 2025 18H00**.

Les inscriptions seront à valider et à payer sur place le 15 Juin 2025 entre 9h et 10h

- 4.2.1 a. Pour chaque concurrent majeur, être en possession d'une Licence temporaire FFVoile ou Club FFVoile mention "compétition" ou "pratiquant"

Pour chaque concurrent mineur, être en possession :

- d'une licence Club FFVoile mention « compétition » valide ou
- d'une licence temporaire FFVoile ou d'une licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
- b. Pour chaque concurrent n'étant pas en possession d'une Licence FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
 - un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing

- un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
- pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.
- c. - une autorisation parentale pour tout concurrent mineur.

5 DROITS À PAYER

Les droits sont les suivants : **15 €**

6 PUBLICITÉ

Sans objet

7 PROGRAMME

- 7.1 Les courses/flottes sont prévues le 15 Juin 2025.
- 7.2 La réunion préparatoire se fera à 10h15 devant le bureau du club, présence obligatoire.
- 7.3 Le signal d'avertissement de la première flotte est fixé à 10h30.
- 7.4 Une pause méridienne de 45 mn sera programmée à la discrétion du corps arbitral.
- 7.5 L'horaire du dernier signal d'avertissement sera à la discrétion de l'organisateur ou de son représentant.

Aucun signal d'avertissement ne sera fait après 17h30.

8 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

L'auto-arbitrage sera privilégié en accord avec le préambule ci-dessus, la pénalité est une rotation de 360° du bateau incriminé, en cas de reconnaissance de faute.

Il est demandé à chacun des coureurs de respecter les RCV 2025-2028, les règles FFVoile (voir l'article 1 de l'AC), ainsi que les décisions du corps arbitral.

Il est rappelé que l'objectif premier des règles est d'éviter les contacts entre les bateaux. (RCV14) Les pénalités seront de « 1 tour » pour toutes les règles du chapitre 2 des RCV concernées, à l'exception de la 18 qui fera l'objet d'une pénalité de 2 tours d'office.

9 CLASSEMENT

9.1 Le système de classement est précisé dans le système de course HMS en vigueur.

9.2 Deux courses doivent être validées pour valider la compétition.

9.3 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment

10 RADIO

Les concurrents doivent s'assurer que leur matériel de radiocommande est conforme aux règles édictées par l'Administration.

11 RESULTATS ET PRIX

La remise des résultats et des prix se fera le plus rapidement possible après la dernière course.

Il est demandé aux coureurs de suspendre leurs activités, dès l'appel du Comité de course, et de se rendre à la remise des résultats et prix ceci afin de faciliter le départ de certains coureurs.

12 PROTECTION DES DONNÉES

12.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

12.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles pour une durée allant jusqu'à un an après la fin de la présente compétition. Il est précisé que les données sportives, notamment les résultats à la compétition susvisée, sont stockées pendant 30 ans à compter de la compétition. Elles sont uniquement destinées aux services fédéraux, aux organes déconcentrés (Ligues et Comités départementaux et club dans lequel la licence a été prise), et aux prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives). Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18 INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'accueil des concurrents et les inscriptions se feront derrière le bâtiment de réception de Bidot, à partir de 9h. Les camping-cars sont autorisés sur le site.

Les véhicules devront utiliser le parking situé entre la halle et le bâtiment de réception.

Contacts :

Antoine Fleury, Président du CVRC Lac de Bidot : +33 6 46 40 38 21

Christian Peyssies : +33 6 49 54 37 02

Gilles Dadou +33 6 60 55 59 57

